

Conseil communal de Lausanne

Initiative : POSTULAT
Titre : Contre la canicule et pour les loisirs : une nouvelle piscine de quartier gratuite
Initiant : Louis DANA et Crts

À la fin des années 1960, Lausanne connaissait un pic historique de sa population, avec près de 140'000 habitantes et habitants. Cette période a également vu le développement de nombreuses infrastructures de loisirs de proximité, notamment avec l'ouverture de quatre piscines de quartier gratuites : à Montétan en 1960, à Bellevaux en 1962, au Vieux-Moulin en 1968 et à Boisy en 1969. Ce patrimoine aquatique populaire a rapidement rencontré un vif succès et fait depuis partie intégrante de la vie de nombreux quartiers lausannois.

Près de soixante ans plus tard, ces piscines continuent de rencontrer un succès important. Selon les données du Service des sports, environ 45'000 personnes ont fréquenté ces quatre infrastructures au cours de l'été 2025. La fréquentation est certes variable d'un site à l'autre : plus de 15'000 personnes se sont rendues au Vieux-Moulin, contre moins de 8'000 à Boisy. Ces chiffres montrent néanmoins que les piscines de quartier répondent toujours à un besoin réel de la population.

Dans le même temps, Lausanne a profondément changé. Sa population dépasse aujourd'hui les 150'000 habitantes et habitants et certains quartiers se sont fortement densifiés. L'offre en matière d'équipements publics de proximité n'est par ailleurs pas homogène sur l'ensemble du territoire communal.

À cela s'ajoute un défi qui n'existait pas avec la même intensité lorsque les quatre piscines ont été construites : le changement climatique. Les épisodes de chaleur sont plus fréquents, plus longs et plus intenses. Dans ce contexte, permettre à la population de disposer de lieux de proximité pour se rafraîchir constitue une mesure concrète d'adaptation au changement climatique. Les piscines de quartier offrent également un espace de loisirs, d'activité physique et de rencontre, particulièrement précieux pour les enfants et pour les personnes qui ne disposent pas des moyens ou de la possibilité de quitter Lausanne durant les mois d'été.

Près de soixante ans après l'ouverture de la dernière piscine de quartier, il est donc légitime de se demander si le réseau lausannois correspond encore aux besoins de la population actuelle. Une attention particulière pourrait être accordée aux quartiers aujourd'hui moins bien dotés en infrastructures de loisirs de proximité, notamment les Boveresses ou Praz-Séchaud. Le territoire communal compte également quelques piscines privées, dont l'accès est conditionné soit au paiement d'un droit d'entrée, soit à l'adhésion à un statut de membre. Dans ce contexte, il pourrait être pertinent d'examiner la possibilité pour la Ville de racheter l'un de ces équipements afin d'en faire bénéficier l'ensemble de la population.

Le présent postulat invite la Municipalité à **étudier l'opportunité de créer une cinquième piscine de quartier gratuite à Lausanne. Cette étude devrait notamment prendre en compte la densité de population, la répartition géographique des équipements existants, l'offre en matière de loisirs et d'espaces de rafraîchissement ainsi que l'accessibilité en transports publics. L'ouverture de cette piscine ne doit évidemment pas être menée au détriment de l'entretien des quatre piscines préexistantes.**

Lausanne, le 25 août 2026

Louis DANA